

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2022

PROCES VERBAL

L'An deux mille vingt-deux, le 14 février, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 février 2022.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Marie-Renée AVON, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Claude ILLY.

POUVOIRS : Luc CHARPENTIER à Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ à Lilian CHAMBONNET, Sylvie DELOCHE à Fanély MONVILLE, Alain SIVAN à Pierre TRAPIER, Sandrine AUGIER à Claude ILLY.

☞ Ouverture de séance ☞

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2021 à l'unanimité.

Monsieur Jean-Louis SAINT-CLAIR est désigné secrétaire de séance.

En introduction de séance, Madame le maire souhaite attirer l'attention sur une situation nouvelle pour l'ensemble des collectivités en renouvellement de leur contrat d'énergies en 2022 :

« Le SDED (service public des énergies dans la Drôme) auquel nous avons adhéré via leur contrat d'achat groupé le 17 décembre 2019 pour profiter de tarifs censés être plus avantageux à compter du 1^{er} janvier 2022, multiplie les annonces et explications face à une flambée des prix qui va précipiter un bon nombre de collectivités dans une crise financière inattendue. Si aujourd'hui un bouclier tarifaire protège les ménages et les toutes petites collectivités (moins de 10 agents) avec une augmentation plafonnée à 4%, il n'en est rien pour 90% des petites villes en France (entre 2 500 et 25 000 habitants) qui devront subir des augmentations allant jusqu'à 300% du prix de l'électricité.

Même si nous pouvons nous réjouir du résultat des comptes administratifs qui seront à n'en pas douter le dernier « bon cru » avec un résultat plus que convenable, nous ne pouvons, dans le même temps, que nous désoler que ces efforts soient utilisés pour absorber cette flambée des prix des énergies en 2022. Nous ne savions pas lors du débat d'orientation budgétaire qu'ils subiraient des augmentations aussi invraisemblables qu'inacceptables pour notre collectivité.

C'est 225% d'augmentation pour le gaz, et 101% pour l'électricité.

Pour autant, le budget 2022 que nous allons vous présenter, doit l'être avec cette volonté de préserver nos atouts, et doit être construit avec cette vision collective partagée par les élus de cette commune et les agents qui portent notre politique. Nous avons résolument voulu être dans la positivité et non pas résignés face aux incertitudes et évolutions qui régulièrement viennent sabrer nos efforts.

Cette année est particulière d'un point de vue administratif puisque nous avons adopté une nouvelle nomenclature comptable, la M57, en expérimentation avant déploiement national. Je tiens à remercier et féliciter tout particulièrement notre service comptable sous la responsabilité de Sylvie PELLICCIA et de ses agents : Marianne VAUQUELIN et Adeline FOULONNEAU d'avoir relevé le défi. Je n'ai pas pour habitude de citer les agents, mais leur engagement est à saluer tout comme celui de notre DGS pour son accompagnement dans cette migration administrative.

En terme de fiscalité, nous vous proposerons pour 2022, le maintien des seuls taux à notre main, à savoir ceux de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, comme décidé lors du ROB avant ces mauvaises nouvelles. Je vous ai dit tout à l'heure que 2021 serait le dernier « bon cru ». Nous devons nous attendre, si la situation ne s'améliore pas, à devoir prendre des décisions désagréables pour les seuls contributeurs que sont les propriétaires fonciers.

Nous serons attentifs à un autre élément financier favorable : les droits de mutation qui restent néanmoins liés à la dynamique immobilière de notre commune qui pour l'instant ne se dément pas. Mais pour combien de temps avec toutes ces incertitudes qui pèsent sur nous ?

Le niveau d'investissement passe à plus de 6 millions d'euros, niveau élevé, du fait du démarrage de nos différents projets comme le nouveau complexe sportif, l'arboretum. Programmes que nous avons lancés et qui s'étaleront sur plusieurs années de par leur nature et délais incompressibles d'exécution.

En terme de fonctionnement, nous devons faire face à une augmentation inimaginable du coût des énergies comme évoquée en préambule, sachant qu'il n'y aura pas, en face, une augmentation de service. Pour limiter la casse, nous serons dans l'obligation de revoir tous nos modes de fonctionnement pour limiter nos consommations, certes dans le respect des normes, mais avec cette volonté de réduire autant que possible nos factures d'énergies.

Les services techniques se sont déjà mis à la tâche.

Voilà, mes chers collègues, ce que je tenais à vous faire partager ce soir. Il est vraiment important de rester optimiste pour nous permettre de digérer ces situations complexes. C'est notre rôle d'élu et nous l'assumons avec beaucoup d'engagement. »

1.1- Compte Administratif - Approbation compte de gestion 2021 - Budget communal (Rapporteur : S. BROT)

Suzanne BROT rapporte les grandes lignes de l'exécution budgétaire 2021 qui se clôture avec un résultat excédentaire de 1 398 512 € en section de fonctionnement (10 729 274 € de recettes pour 9 330 762 € de dépenses) et de 645 839 € en investissement (4 032 851 € de recette pour 3 387 012 € de dépenses).

Pierre TRAPIER indique que le groupe de Portes Citoyenne n'ayant pas voté le budget 2021, il ne votera pas son exécution.

Concernant la question de l'énergie, il rappelle que la solution est politique et qu'il faut nationaliser la production et la distribution d'électricité qui est un bien public.

Le débat s'instaure ensuite sur la question de la pauvreté et de la politique sociale de la collectivité, Pierre TRAPIER regrettant que toute la subvention au CCAS inscrite au budget ne soit pas versée et s'interrogeant sur le nombre peu élevé d'aides financières accordées.

Madame le Maire rappelle que la subvention au CCAS est une subvention d'équilibre et ne reflète pas l'ensemble de la politique sociale de la collectivité qui est notamment priorisée sur l'épicerie sociale qui aide 80 familles portoises. Sabine TAULEIGNE confirme que l'ensemble des dossiers d'aides financières qui arrive au CCAS est traité.

Le débat se termine sur la question de la maison de santé soulevé par Pierre TRAPIER pour lequel Madame le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'une question de bâtiment mais bien d'une question de pénurie de médecins, qui, lorsqu'ils existent sont capables de s'organiser sans intervention publique.

Le compte administratif est approuvé par 25 voix pour et 7 voix contre (retrait de Madame le Maire)

1.2- Compte Administratif - Approbation compte de gestion 2021 - Budget Opérations Economiques (Rapporteur : S. BROT)

Le compte administratif est approuvé par 25 voix pour et 7 voix contre (retrait de Madame le Maire)

1.3- Compte Administratif - Approbation compte de gestion 2021 - Budget Les Chênes (Rapporteur : S. BROT)

Le compte administratif est approuvé par 25 voix pour et 7 voix contre (retrait de Madame le Maire)

2.1- Affectation du résultat - Budget communal - (Rapporteur : S. BROT)

L'affectation du résultat de la section de fonctionnement est approuvée par 26 voix pour et 7 voix contre comme suit : Report de l'excédent de financement (002) : 3 306 094.78 €

2.2- Affectation du résultat - Budget Opérations Economiques - (Rapporteur : S. BROT)

Le conseil municipal approuve par 26 voix pour et 7 voix contre l'inscription au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » - Recettes, de la somme de **41 972.02 €**.

2.3- Affectation du résultat - Budget Les Chênes - (Rapporteur : S. BROT)

Le conseil municipal approuve par 26 voix pour et 7 voix contre l'inscription au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » - Recettes, de la somme de **510 385.47 €**.

3.1- Vote du budget primitif 2022 - Budget communal - (Rapporteur : S. BROT)

Le conseil municipal approuve par 26 voix pour et 7 voix contre le budget primitif 2022 de la Commune comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : **13 279 390.00 €**
- *Dépenses d'investissement* : **6 174 101.35 €**
- Recettes de fonctionnement : **13 279 390.00 €**
- *Recettes d'investissement* : **6 174 101.35 €**

3.2- Vote du budget primitif 2022 - Budget Opérations Economiques - (Rapporteur : S. BROT)

Le conseil municipal approuve par 26 voix pour et 7 voix contre le budget primitif 2022 du Budget Opérations Economiques comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : **322 272.02 €**
- *Dépenses d'investissement* : **135 971.79 €**
- Recettes de fonctionnement : **322 272.02 €**
- *Recettes d'investissement* : **135 971.79 €**

3.3- Vote du budget primitif 2022 - Budget Les Chênes - (Rapporteur : S. BROT)

Le conseil municipal approuve par 26 voix pour et 7 voix contre le budget Les Chênes comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement** :
- *Dépenses d'investissement* :
- **Recettes de fonctionnement** : **510 385.47 €**
- *Recettes d'investissement* : **172 827.54 €**

4- Provisions pour risques - Reprise des provisions 2021 - Budgets communal et opérations économiques - (Rapporteur : S. BROT)

Pour l'année 2022, Le conseil municipal approuve à l'unanimité la reprise des provisions suivantes :

- **BUDGET COMMUNAL** :
 - 17 179.23 € pour les provisions « dépréciations des comptes de redevables »
 - 267.26 € pour les provisions « dépréciations des comptes de débiteurs divers »
- **BUDGET OPERATIONS ECONOMIQUES** :
 - 950 € pour les provisions « dépréciations des comptes de redevables »
 - 31 350 € pour les provisions « dépréciations des comptes de débiteurs divers »

5- Vote des taux d'imposition 2022 - (Rapporteur : G. GIRARD)

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019, qui acte la suppression de la taxe d'habitation (TH) des résidences principales pour les collectivités, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour 2021 était égal au taux TFPB communal de 16,76 % additionné au TFPB 2020 du département de la Drôme de 15,51 % soit $16,76 + 15,51 = 32,27 \%$.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction des taux 2021 en 2022 soit :

Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 32,27 %
Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties : 52.19 %

6- Valence Romans Déplacements : Aménagements des itinéraires cyclables du plan vélo intercommunal - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Un Plan Vélo Intercommunal a été étudié afin de mettre en œuvre environ 200 km d'axes cyclables structurants reliant les principales communes de notre territoire (adopté le 23 juin 2021). Des itinéraires cyclables intercommunaux ont été définis conjointement par Valence Romans Déplacements et la ville. Pour coordonner les interventions et optimiser les investissements publics, les deux parties ont décidé de mettre en place une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de Valence Romans Déplacements vers la Commune de Portes-lès-Valence. La signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est approuvée à l'unanimité.

7- SDED - Approbation projet d'aménagement esthétique des réseaux électriques rue Ambroise Croizat - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification esthétique - Dossier n° 262520016AER	
Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue Ambroise Croizat	
<u>Dépense prévisionnelle HT :</u>	93 886,89 €
Dont frais de gestion	4 470,80 €
<u>Plan de financement prévisionnel :</u>	
Financements hors taxe mobilisés par le SDED	61 026,48 €
Participation communale	32 860,41 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS

8- Vente aux enchères de la balayeuse RAVO 540 - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente de la balayeuse RAVO 540 pour un prix de 17 017 euros, à la société GOLDSTONE EUROPE B.V., située Griftsemolenweg 28, 8171NS Vaasen.

9- Construction du nouveau gymnase - Approbation de l'APD - (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)

L'opération de construction d'un nouveau gymnase située sur le tènement situé 877 avenue Pierre Brossolette comprend :

- Une grande salle 26,50 m x 44 m,
- Une salle annexe de 240 m²,
- Une zone vestiaires,
- Un mur d'escalade,
- Et une partie en gradin d'environ 300 places assises.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage est de : 2 847 600 euros HT pour environ 2 260 m².

Le marché de maîtrise d'œuvre à l'issue de la phase d'Avant-Projet Détaillé (APD) est établi au montant suivant : 488 890,92 € HT plus 3 500 € HT (forfait CSSI)

Par 26 voix pour et 7 voix contre, le conseil municipal :

- approuve l'Avant-Projet Définitif (APD) du projet du gymnase,
- arrête le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la maîtrise d'œuvre à l'issue de l'Avant-Projet Définitif à 3 455 059,47 € HT pour 2459 m²,
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le montant total définitif des honoraires à 488 890,92 € HT plus 3 500 € HT (forfait CSSI)

10- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations - (Rapporteur : G. GIRARD)

Exercice du droit de préemption :

N°	Adresse du bien	Références cadastrales	Décision
21/270	1 avenue François Mitterrand	AM83	Non Préemption
21/271	8 rue Henri Barbusse	AO106	Non Préemption
21/272	8 rue Antonio Vivaldi	AP99	Non Préemption
21/275	8 rue Victor Hugo	A072	Non Préemption
21/276	1149 avenue Président Salvador Allende	AK348	Non Préemption
21/277	107 rue Jean Jaurès	AN178	Non Préemption
21/278	400 rue Wolfgang Amadeus Mozart	AT284	Non Préemption
21/282	1 avenue François Mitterrand	AM83	Non Préemption
21/283	81 allée Stéphane Hessel	AZ163	Non Préemption
21/285	11 allée Jean de la Bruyère	AL448, AL458	Non Préemption
21/286	19 rue Jacques Chirac	AK309	Non Préemption
21/287	2 Ter rue Danièle Casanova	AT411	Non Préemption
21/288	1080 avenue Président Salvador Allende	AD66, AD67 ,AD59, AD61	Non Préemption
22/5	22 rue Gabriel Péri	AN385	Non Préemption
22/6	18 avenue François Mitterrand	AP152	Non Préemption
22/7	11 lotissement des Eygalades	AT182, AT188, AT191	Non Préemption
22/11	8 rue Jacques Chirac	AK319	Non Préemption
22/15	3 rue Léo Lagrange	AN341	Non Préemption
22/16	19 rue George Sand	AO131	Non Préemption
22/18	17 rue Gérard Philippe	AN0075	Non Préemption

Délivrance, reprise concession de cimetière :

N°21/273 : Vente cave-urne n°1 F, cimetière n°4 pour une durée de 30 ans.

N°21/279 : Vente concessions n°243-245, cimetière n°4, pour une durée de 30 ans.

N°21/289 : Renouvellement concession n°890 cimetière n°1, pour une durée de 30 ans.

N°22/2 : Vente concession n°234, cimetière n°4, pour une durée de 30 ans.

N°22/8 : Vente concession n°1032, cimetière n°4, pour une durée de 30 ans.

N°22/9 : Vente concession n°236, cimetière n°4, pour une durée de 30 ans.

N°22/12 : Vente concession n°170, cimetière n°4, pour une durée de 30 ans.

N°22/14 : Renouvellement concession n°11, cimetière n°3, pour une durée de 30 ans.

N°22/19 : Renouvellement concession n°21, cimetière n°3, pour une durée de 30 ans.

Marchés publics / contrat :

N°21/274 : Signature d'un marché pour l'impression du journal municipal avec Imprimerie Despesse pour un montant de 48 972 € HT pour 3 ans.

N°21/280 : Demande d'indemnisation par la société Lacroix suite à la hausse des coûts des matières premières pour un montant de 1217 €.

N°22/04 : Signature d'un contrat de prestation de prévention, détection et destruction des nuisibles dans les bâtiments communaux avec GMD (07500 Guilherand-Granges) pour un montant annuel de 10 584,00 € TTC.

N°22/10 : Signature de l'avenant n°1 sur le marché de « missions de vérifications réglementaires » pour la création d'une ligne supplémentaire au bordereau de prix unitaires sans changement du montant maximum de 200 000 € HT.

N°22/17 : Signature d'un contrat CSPS pour la réfection des sanitaires école élémentaire Voltaire avec Bureau Alpes Contrôles pour un montant de 1 380 € HT.

N°22/21 : Signature de l'avenant n°2 au marché "missions de vérifications réglementaires" avec l'entreprise Bureau Véritas pour modification du CCAP.

Règlement de sinistre :

N°22/01 : Encaissement chèque de 262,40 € de Groupama en règlement du bris de glace sur véhicule CANTER en date du 15 novembre 2021.

Aliénation de biens mobiliers :

N°21/284 : Cession véhicule GOUPIL au Garage du Dauphiné (26800 Portes-lès-Valence) sans contrepartie financière au vu de l'état du véhicule.

Dons et legs :

N°22/03 : Signature convention de mécénat sportif avec le Crédit Mutuel pour l'installation d'un tunnel dépliant de liaison au stade Coullaud entre les tribunes et le terrain d'honneur pour un montant de 3 000 euros.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises.